Image not found or type unknown

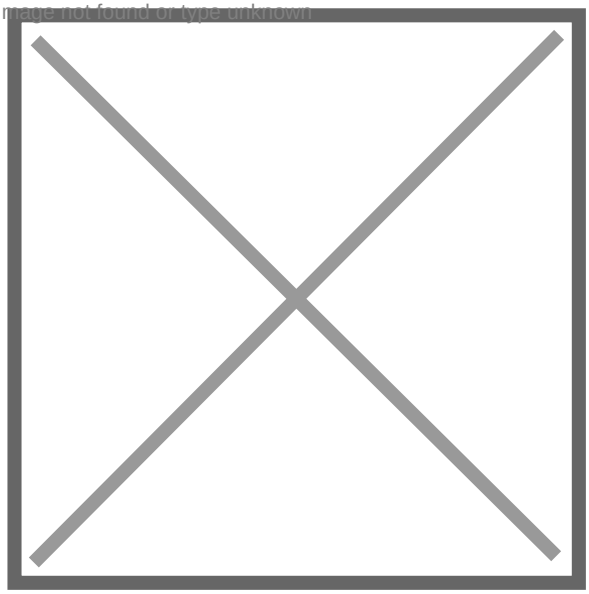

Pension alimentaires en cas de séparation sans mariage

Par **marquis**, le **30/06/2009** à **14:03**

Bonjour,

Ma petite amie africaine est enceinte.

Je souhaite la faire venir avec notre enfant après la naissance.

Nous souhaitons également faire venir son premier fils.

Dans le mesure où ne sommes pas mariés et que je m’engage pour sa venue et celle de son fils en France, quels sont mes engagement si on se sépare un jour et qu'elle n'a pas de moyen de subsistance :

1 je paye une pension seulement pour notre enfant commun ?
2 je paye une pension pour notre enfant, pour elle et pour son premier enfant ?

Dans l'attente de vous lires

Salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés